

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD53

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 72 BIS AA

Après le mot :

« biodiversité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« et à ce titre font l'objet d'une protection spécifique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.